

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-40

L'an deux mil vingt-cinq

Le treize octobre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M CURT, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRE, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusé : M ECOCHARD

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Date de Convocation : 7 octobre 2025

OBJET : AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT « MODES DOUX » INTERCOMMUNAL ENTRE SERVAS ET LENT : DEMANDES DE SUBVENTIONS – BONIFICATION DU TAUX DE LA DETR

Vu la délibération DEL2024-39 du 6 juin 2024, approuvant le projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale entre Servas et Lent et autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département, au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 dans le dispositif « Ain, terre de vélo », de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du schéma cyclable, et de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du PET II dans le cadre du volet mobilité ;

Vu la délibération DEL2025-20 du 10 avril 2025 actualisant le plan de financement suite à la validation de l'AVP ;

Vu la délibération DEL2025-39 du 28 août 2025 précisant que cet aménagement peut également bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR ou du Fonds Verts ;

Considérant que le coût global prévisionnel des travaux s'élève à 682 000 € HT (hors acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre, études et travaux de sécurisation du passage à niveau), et est décomposé comme suit :

- 330 000 € HT pour la Commune de Servas,
- 352 000 € HT pour la Commune de Lent.

Considérant que le taux minimum de 20 % de la DETR peut être majoré de 5 points lors de l'utilisation de clauses d'insertion dans les marchés de travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel actualisé suivant, intégrant la bonification de 5 points sur le taux de subvention de l'Etat :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	330 000,00	Département - Ain, terre de vélo	7,27%	24 000,00
		Etat - DETR ou Fonds Vert	25,00%	82 500,00
		CA3B - schéma cyclable	30,00%	99 000,00
		CA3B - PET II volet mobilités	3,86%	12 750,00
		Autofinancement de la Commune	33,86%	111 750,00
TOTAL	330 000,00		100,00%	330 000,00

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

